



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 Rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS



Arrondissement de TORCY

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0002025_096

**Réglementant temporairement le stationnement et la circulation rue Thiers,
Rue du Docteur Hutinel ainsi que le parking situé rue Thiers pour la
Manifestation Gretz fête noël**

Le Maire de la commune de GRETZ-ARMAINVILLIERS

-VU les articles L.2212-1-1 et suivants, L.2213-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales,
-VU le code de la route, et notamment l'article R411-8,
-VU le code de la Voierie Routière,
-VU l'introduction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1-8ème partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministérielle du 24 /11/1967 modifié successivement ;
-VU les arrêtés formant le règlement général de police de la ville de Gretz Armainvilliers,

CONSIDERANT la demande formulée par Madame LENOIR, Maire Adjoint aux fêtes aux manifestations, en collaboration avec la Mairie de Gretz-Armainvilliers, d'organiser le samedi 6 décembre 2025, une manifestation publique (Gretz fête noël) pour les habitants de la ville de Gretz-Armainvilliers, rue Thiers (du numéro 6 rue Thiers jusqu' à l'angle de la rue de Paris), rue du Docteur Hutinel (angle de la rue Berthelot à la rue Thiers ainsi que sur le parking situé rue Thiers (parking du marché).

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de cette manifestation il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue Thiers (au numéro 6 rue Thiers jusqu'à l'angle de la rue de Paris), rue du Docteur Hutinel (angle de la rue Berthelot à la rue Thiers) ainsi que le parking situé rue Thiers (parking du marché) à partir de vendredi 5 décembre 14h00 jusqu'au samedi 6 décembre 2025 à 21h00,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – le vendredi 5 décembre 2025, le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking situé rue Thiers (parking du marché), rue Thiers (du numéro 6 rue Thiers jusqu' à l'angle de la rue de Paris) rue du Docteur Hutinel sur la partie située entre la rue Berthelot et la rue Thiers **jusqu'au samedi 6 décembre 2025, 21H00**,

ARTICLE 2 : la rue Berthelot sera mise en sens unique à partir de la rue du Docteur Hutinel jusqu'à l'angle Arthur Papon et dans ce même sens à partir de 14h le vendredi 5 décembre 2025 jusqu'au samedi 6 décembre 2025 à 21h00

ARTICLE 3 : le samedi 6 décembre 2025, la circulation sera mise en double sens, rue Arthur Papon, sur la partie située entre la rue du chemin vert et la rue Thiers de 5h00 à 21h00.

ARTICLE 4 : une information aux usagers de la route et une signalisation conforme au Code de la Route sera mise en place,

ARTICLE 5 : les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions de la loi et des règles en vigueur. Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant au sens de l'article R417-10-10° du Code de la Route et sera enlevé par la fourrière aux frais du contrevenant,

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de la ville de Gretz Armainvilliers, le Directeur de la Sécurité Publique, tous les agents de la force publique et de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en Mairie.

ARTICLE 7 : le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Gretz Armainvilliers, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse.

ARTICLE 8 : Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le commissaire Divisionnaire de Police de TORCY ;
- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de TOURNAN ;
- MM Les Gardiens de Police Municipale ;
- Madame LENOIR Isabelle, Maire Adjointe.

Fait à Gretz-Armainvilliers
Le 5 Novembre 2025



Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN.